

AVIS PUBLIC
AVIS DE PROMULGATION
Règlement numéro 466-01

AVIS PUBLIC, est par la présente donnée par la soussignée Directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Clotilde;

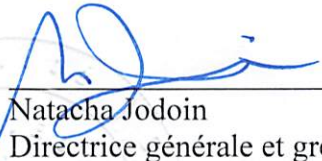
QUE lors de la séance ordinaire du Conseil qui se tenait le 17 juin 2024, le conseil de la Municipalité de Sainte-Clotilde a procédé à l'adoption du règlement numéro 466-01;

QUE le règlement numéro 466-01 modifie le règlement numéro 466 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et une délégation de compétence sera officiellement en vigueur ce 19 juin 2024;

QUE le règlement ci-haut mentionné peut être consulté au bureau de la Directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Clotilde, situé au 2452, chemin de l'Église à Sainte-Clotilde.

Le présent avis est donné conformément à l'article 176.1 du *Code Municipal du Québec*.

Donné à Sainte-Clotilde, ce 19^e jour de juin 2024,


Natacha Jodoin
Directrice générale et greffière-trésorière